

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ ?



Professionnels de santé, du social, du médico-social, vous souhaitez conseiller une APA ?

1. Vous **identifiez des patients** atteints d'une affection de longue durée (ALD) ou malades chroniques, des personnes isolées socialement, des personnes fragilisées avec des situations de santé complexe... ;
2. Rédigez une **prescription médicale et/ou un certificat médical** de non contre-indication à la pratique d'APA ;
Pour les patients en ALD ou présentant une maladie chronique, veuillez rédiger une **prescription médicale**.
Dans le cas contraire, un **certificat de non contre-indication** à la pratique d'une activité physique adaptée sera le document idoine.
3. Contactez la maison sport santé (MSS) ou orientez votre patient vers le **06 78 20 46 29** ou le [formulaire de contact](#) ;
4. Via la **plateforme Dénéo** - <https://deneo.app/> (accès gratuit pour les médecins), vous pouvez suivre la prise en charge proposée : résultats tests physiques, définition des objectifs, orientation...
Vous avez également la possibilité de demander un compte rendu auprès de la MSS à l'adresse mail suivante : charline.lemaire@chu-rennes.fr

*Chaque entrée dans le programme se fait de manière individuelle.
L'accueil des usagers se déroule au stade Robert Poirier à Rennes pour évaluer les motivations et les capacités physiques. A la suite, une orientation vers une structure sportive partenaire et/ou la conception d'un programme de reprise sportive est proposée.*